

***Paiement des frais de scolarité du stage annuel d'arabe 2020-2021******Ifpo Beyrouth et Amman***

Les frais de scolarité du stage annuel d'arabe s'élèvent à 4 700 € (euros).

Les frais de scolarité doivent être payés **en intégralité** au plus tard avant le 28 septembre 2020 selon les modalités suivantes :

- **500 € d'arrhes versés au plus tard le 18 septembre 2020**
- **4 200 € versés avant le 28 septembre 2020**

**Attention :**

- les étudiants ayant obtenu la bourse des arabisants (Campus France) sont exemptés de frais de scolarité.
- les étudiants des universités et des institutions sous convention avec l'Ifpo (frais de stage payés par leur université) sont exemptés du paiement des arrhes pour réserver leur place mais devront l'ajouter au reste du montant total de l'inscription demandée et ce avant le 30 septembre.
- les étudiants des IEP d'Aix-en-Provence et de Lyon, sous convention avec l'Ifpo, ne sont pas concernés par ces modalités.

**Scolarités particulières :**

<b>1 trimestre</b> (9 semaines) (T1 / T2 ou T3) *	<b>Paiement en 1 seul versement</b>	<b>2000€</b>	<b>Paiement au plus tard 15 jours avant le début de la session concernée</b>
<b>1 semestre</b> (18 semaines : d'octobre 2020 à mars 2021 ou de janvier à juin 2021)	<b>Paiement en 1 seul versement</b>	<b>3 500 €</b>	

\* T1 : trimestre 1 (oct. – déc.) / T2 : trimestre 2 (janv. – mars) / T3 : trimestre 3 (avril – juin)

**Tout stagiaire n'ayant pas acquitté le paiement aux dates indiquées verra son inscription annulée et sa place attribuée à un autre candidat**

**Les modalités de paiement sont, selon le pays, les suivantes :**

- Paiement par virement bancaire (RIB / IBAN à télécharger), en notant que tous les frais bancaires sont à la charge de l'expéditeur : Liban & Jordanie.
- Paiement par chèque en euros (€) à l'ordre de l'Institut Français du Proche-Orient (IFPO) : Liban uniquement.